

Liste des IA-IPR référents d'établissement et liste des secteurs d'accompagnement des IA-IPR

Note d'information du 17/09/2026 relative à la liste des IA-IPR référents d'établissement et des secteurs d'accompagnement des IA-IPR

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par : Christine Petrot
Bureau 6.003
Tél : 01 57 02 68 47
Mél : ce.ipr1@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil
Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié
21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Texte adressé à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements des collèges et lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat,

S/C de Mesdames et Monsieur les Inspecteurs d'Académie-Directeurs Académiques et Mesdames et Messieurs les Directeurs des réseaux d'enseignement privé

Nous vous prions de trouver en annexe-la liste des IA-IPR référents des collèges et lycées généraux, technologiques et polyvalents, publics et privés sous contrat (onglet 1), ainsi que la liste des secteurs d'accompagnement des IA-IPR avec leurs coordonnées (onglet 2) et la liste des référents de district (onglet 3).

L'IA-IPR référent de votre établissement prendra contact avec vous prochainement afin d'avoir un premier échange sur les questions d'ordre pédagogique soulevées en cette rentrée dans votre établissement, il sera votre interlocuteur privilégié tout au long de l'année scolaire et pourra faire le lien avec les inspecteurs disciplinaires de votre secteur. En REP+, il fait partie du comité de pilotage du réseau.

L'IA-IPR référent apporte à l'établissement son expertise pédagogique dans des domaines tels que l'évaluation (projet d'évaluation au lycée, exploitation pédagogique des évaluations nationales, évaluation des compétences et contrôle continu pour le DNB 2027, etc.), la mise en œuvre de différents dispositifs (devoirs faits, remplacement de courte durée, stratégie de renforcement des fondamentaux au collège, etc.), l'accompagnement dans la démarche « Collèges en progrès », le suivi de l'évaluation de l'établissement le cas échéant, mais également sur des préoccupations partagées au sein de l'établissement (prévention du harcèlement, déploiement du plan pluriannuel d'orientation, développement des compétences orales des élèves, etc.).

L'IA-IPR référent peut consulter l'établissement sur ces mêmes priorités, afin d'identifier des organisations, des pratiques, des innovations, qui pourraient être partagées et mutualisées au bénéfice des élèves.

Alexandra DEGRAEVE
Doyenne du collège des IA-IPR